



# EMPLOYEURS DU SPORT

AVANCER ENSEMBLE



conseil social  
du mouvement sportif

## Historique et identité

Le Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) est une organisation patronale, créée en 1997, dont l'objet premier est de représenter les employeurs du sport. En effet, il n'existait aucune organisation représentative, spécifique à la défense des intérêts des employeurs du sport, au moment de l'ouverture des négociations de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

Le CoSMoS a ainsi négocié, pour les employeurs, le texte conventionnel et, depuis son extension, ouvert son champ d'action pour devenir une plateforme de services accompagnant, conseillant et formant les employeurs de la branche professionnelle du sport.

Le **CoSMoS** est la première et l'unique organisation **représentant exclusivement l'ensemble des employeurs du sport** qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial et/ou du sport professionnel.

## Objet

### Le CoSMoS a pour objet :

- l'étude et la défense des intérêts des employeurs du secteur sportif au sens large (économie sociale et secteur marchand),
- la représentation des employeurs du sport dans les négociations paritaires ainsi qu'auprès des institutions, administrations et collectivités territoriales,
- l'accompagnement des employeurs en matière de droit social et dans la mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport,
- la sécurisation juridique des employeurs du sport au regard de leurs droits et obligations.



## Valeurs

Dans ses relations avec ses adhérents, les partenaires sociaux et ses autres interlocuteurs, le CoSMoS est fidèle à ces valeurs :

- le professionnalisme,
- le pragmatisme,
- le respect mutuel dans ses relations avec les salariés et leurs représentants ainsi que ses autres interlocuteurs,

→ la volonté d'un développement harmonieux et durable des relations de travail,  
→ l'importance accordée à la formation des employeurs.

Le CoSMoS est à l'écoute des préoccupations de tous les employeurs du sport.

## Services

### Représenter et négocier

Le CoSMoS siège en tant qu'organisation patronale à la commission nationale de négociation. Il participe également à toutes les commissions paritaires de la branche professionnelle du sport (Emploi et formation, Interprétation, Prévoyance, Sport professionnel, Hygiène et sécurité, Dialogue social), où il représente et négocie pour ses adhérents et, de manière plus large, défend les intérêts des employeurs du sport.

Il est également leur interlocuteur auprès des institutions et administrations (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Ministère des Sports, Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale...), pour faire évoluer et harmoniser les dispositions légales en matière de droit social au regard de la spécificité du secteur d'activité.

### Conseiller

S'appuyant sur son équipe de juristes et son site Internet dédié à l'information des employeurs, le CoSMoS développe une série de services performants pour conseiller au quotidien ses adhérents :

- une permanence téléphonique du lundi au vendredi ainsi qu'une interface questions/réponses

avec l'équipe de juristes sur le site Internet [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr),  
→ des fiches pratiques employeur et une foire aux questions juridique,  
→ une newsletter juridique.

# Le CoSMoS, c'est aussi...

## Informier et former

La législation sociale étant en constante évolution, la Convention Collective Nationale du Sport l'est également.

De plus, les associations et entreprises de la branche sport présentent une grande diversité (activité, taille, moyens).

Pour répondre à ce double défi, le CoSMoS organise, de manière régulière, des **sessions de formation ou d'information** en région et département. Il intervient à la demande de structures souhaitant organiser de telles manifestations selon le format et sur les thèmes désirés. Son service développement est chargé de leur mise en œuvre.

Le CoSMoS travaille également en étroite collaboration avec l'Association européenne des employeurs du sport (**EASE**), afin d'envisager un nouveau niveau de négociation et accompagner ainsi la professionnalisation du secteur sur le plan européen.



1, avenue Pierre de Coubertin  
75 640 Paris Cedex 13  
Tél : +33 (0)1 58 10 06 70 - Fax : +33 (0)1 58 10 01 70  
E-mail : [cosmos@cosmos.asso.fr](mailto:cosmos@cosmos.asso.fr)  
[www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr)